

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

N° 30-2023

Objet : Remplacement d'un représentant de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein d'organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu la délibération N° 29-2020 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein des organismes extérieurs

Vu la démission de Monsieur Nizarr BOURCHADA effective à compter du 29 mars 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que Monsieur Nizarr BOURCHADA était le représentant de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein de trois organismes extérieurs,

Considérant que les dispositions de l'article 142 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, reprises à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux organes délibérants de procéder à la désignation de leurs représentants à main levée,

Ou conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir procédé au vote à scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Remplace Monsieur Nizarr BOURCHADA par Monsieur Roger PENNEC au sein des organismes :

- SMEP
- Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal,

Article 2 : Remplace Monsieur Nizarr BOURCHADA par Monsieur Stéphane COLLON au sein de l'organisme :

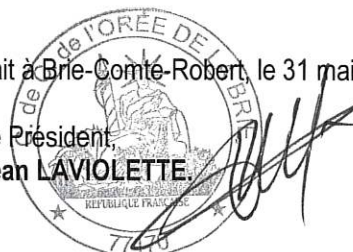
- Seine-et-Marne Numérique

Article 3 : Dit que la présente délibération sera notifiée, chacun pour ce qui le concerne, à Monsieur le Président du SMEP, Monsieur le Proviseur du Lycée Blaise Pascal, et à Monsieur le Président de Seine-et-Marne Numérique.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 31 mai 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 31-2023*), LABRUYERE, LAFORGE, NOEL, ROLLET, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés :

Madame MERIAUX.
Messieurs COULOUMY et MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023*) puis **24** (*de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023*)

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **4** (*de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023*) puis **3** (*de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023*),

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 avril 2023.